

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Collège dans la Cité

Mars 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études offerts au Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline s'inscrit dans une vaste opération d'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en oeuvre de la formation générale dans tous les établissements offrant des programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est déroulée conformément aux modalités décrites dans le *Guide spécifique*¹ de la Commission. Le 16 mars 1998, la Commission a reçu le rapport d'autoévaluation du Collège dans la Cité, dûment adopté par son Conseil d'administration. Un comité d'experts², présidé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 21 mai 1998. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction du Collège à laquelle s'est jointe le professeur de psychologie qui avait travaillé avec d'autres membres de la Direction à la préparation du rapport d'autoévaluation, les professeurs³ de la formation générale et une trentaine d'élèves⁴. Un ancien diplômé et un psychoéducateur à l'emploi du Collège ont tenu à témoigner de leur expérience de vie devant le comité, à l'occasion d'une période de temps réservée à cette fin. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre de la formation générale.

Le présent rapport contient tout d'abord une brève description des principales caractéristiques du Collège dans la Cité. Viennent ensuite un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en oeuvre, un compte rendu succinct de la démarche d'autoévaluation suivie par le Collège, et une courte description et appréciation, le cas échéant, des aspects de la formation générale examinés au cours de l'opération. Enfin, la Commission présente le diagnostic global qu'elle pose sur la mise en oeuvre de la formation générale au Collège dans la Cité.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité était composé de M^{me} Colette Melançon, professeure de Langue d'enseignement et littérature au Collège Édouard-Montpetit, de M^{me} Danielle Tessier, adjointe au directeur des études au Collège de l'Outaouais et de M. Serge Laferrière, anciennement professeur d'éducation physique au Collège de Bois-de-Boulogne et aujourd'hui consultant. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité et M^{me} Hélène L'Heureux, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, lorsque le contexte s'y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Ils s'agissait d'élèves qui terminaient leur deuxième année d'études, soit en Sciences humaines ou en Sciences de la nature.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

C'est en 1991 que l'Institut international des soeurs de Sainte-Marcelline a fondé le Collège dans la Cité (CDC). D'origine milanaise et implanté à Montréal depuis 1959, l'Institut offre de la formation, du primaire à l'enseignement universitaire, non seulement au Québec mais également en France, en Italie, en Suisse, au Brésil et au Mexique. Sa mission est de former des personnes cultivées, à l'esprit ouvert, profondément humaines et professionnellement compétentes.

Établissement privé agréé aux fins de subventions, le Collège dans la Cité offre de la formation dans trois programmes d'études préuniversitaires : Sciences de la nature, Sciences humaines et Lettres et langues. En 1996-1997, l'effectif étudiant était de 55 personnes, réparties presque également entre les programmes Sciences de la nature et Sciences humaines. À peine une ou deux personnes sont inscrites en Lettres chaque année, mais le Collège tient à conserver le programme puisque cette formation constitue l'une des forces de son projet éducatif. Ces élèves suivent leurs cours avec ceux de Sciences humaines.

Six enseignants se partagent la responsabilité de la formation générale commune et propre : deux professeurs de Français, un professeur de Philosophie, deux professeurs d'Anglais et un professeur d'Éducation physique. Ces personnes sont appuyées dans leurs tâches par un psychoéducateur et une coordonnatrice de projet à l'étranger et son adjoint. La Direction de l'établissement est composée de quatre personnes : une directrice générale, une directrice des études et son adjointe, et une directrice des élèves.

L'existence même du Collège dans la Cité s'inscrit dans le projet éducatif de l'Institut international des soeurs de Sainte-Marcelline qui a pour enjeu la promotion humaine et sociale de l'élève. Dans ce projet éducatif, le souci d'assurer aux jeunes de toutes provenances la culture générale nécessaire pour servir de base aux études et pour leur permettre d'adopter un comportement de citoyen responsable et éclairé, est à la base de tous les programmes.

Au dire du Collège, l'organisation pédagogique a été voulue simple et souple afin que toutes les actions soient centrées sur la réalisation du projet éducatif. L'implantation de la réforme s'est intégrée naturellement puisque les contenus proposés correspondaient pratiquement à ce qui existait déjà en Français, en Anglais et en Philosophie. En Éducation physique, l'opération a permis de déterminer plus précisément des objectifs qui rejoignent le projet éducatif.

Pour ce qui est de la formation générale propre, le Collège dans la Cité la définit comme *propre à son projet éducatif et donc à la culture générale* et non pas propre à un programme d'études. En Français et en Philosophie, les anciens cours de 4^e session sont devenus les cours *propres*, moyennant certains ajustements, et des éléments de littérature ont été intégrés aux cours *propres* d'Anglais. En formation complémentaire, les disciplines retenues sont le Théâtre, l'Art, l'Histoire-géographie, l'Espagnol et le Langage mathématique et informatique.

La mise en oeuvre du renouveau a entraîné des ajustements administratifs destinés à permettre la réalisation du projet éducatif. Le Collège offre donc non seulement les cours essentiels pour l'obtention du DEC mais également des cours supplémentaires obligatoires non financés. Il s'agit d'un quatrième cours de Philosophie, de trois cours d'Histoire-géographie et de deux cours du domaine Langage mathématique et informatique. Il en sera question un peu plus loin.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation de la formation générale a été l'occasion pour le Collège de mettre sa *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes* en application. Un comité d'évaluation a été formé. Il était composé de la directrice adjointe des études, de la directrice des élèves et du professeur de psychologie du Collège. Ces personnes se sont partagé les tâches de conception des questionnaires, de collecte de données, d'analyse et de rédaction. Tous les plans de cours de la formation générale de l'année 1996-1997 ont fait l'objet d'une analyse.

Côté participation, tous les professeurs de la formation générale ont répondu à un questionnaire et ont fait l'autoévaluation de leur enseignement. Les élèves de 2^e année du collégial ont répondu à trois questionnaires, l'un portant sur l'ensemble des cours de la formation générale (élèves de 1998), et les deux autres sur deux volets distincts de l'épreuve synthèse (élèves de 1997). Les professeurs rencontrés avaient lu le rapport et ont dit y adhérer entièrement.

La Commission estime que le rapport produit à la suite de l'autoévaluation a été rédigé de façon claire et précise, avec un souci évident de transparence. L'information recueillie a fait l'objet d'une analyse approfondie qui a permis de dégager des pistes de solution aux problèmes décelés. Le Collège prévoit tenir une réunion de son Conseil des études afin de préciser les modalités de suivi aux actions envisagées.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en oeuvre de la formation.

La mise en oeuvre des moyens pédagogiques

La mise en oeuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif fait partie intégrante de la vie du Collège dans la Cité. Les élèves et les enseignants le connaissent et en partagent les visées avec conviction. Ce projet oriente tous les choix de l'établissement au regard des activités d'apprentissage de la formation générale, tant commune que propre ou complémentaire. En conséquence, des objectifs de culture générale s'inscrivent dans toutes les disciplines, de même que le développement d'habiletés de communication et l'acquisition d'attitudes et de valeurs propres au citoyen éclairé. Pour y arriver, les contenus en Français et en Philosophie sont abordés selon une approche thématique, les professeurs travaillant en étroite collaboration pour veiller à la complémentarité des enseignements, et chronologique, en assurant la continuité grâce au fait que les mêmes professeurs enseignent les mêmes disciplines pendant deux ans. En outre, tous les professeurs sont mobilisés pour travailler à l'amélioration de la maîtrise du français et en Anglais, on initie l'élève à la littérature en plus de viser la maîtrise d'un niveau adéquat d'expression orale et écrite. Finalement, l'activité physique est abordée dans une perspective de santé.

Au Collège dans la Cité, il n'y a pas ce qu'il est convenu d'appeler des cours propres aux programmes. Il faut plutôt parler de cours adaptés au projet éducatif. Ces cours sont les mêmes pour tous les élèves. Il s'agit d'un cours de Français en 4^e session, de deux cours de Philosophie en 3^e et 4^e session (le quatrième cours est obligatoire pour tous les élèves) et d'un cours d'Anglais pour chacun des trois niveaux (1B, 2B et 3B). De façon plus particulière, le cours de Français, tout en poursuivant des objectifs de communication orale et écrite, constitue un prolongement des cours de formation commune et par son contenu, lié à la littérature francophone du XX^e siècle, contribue à élargir la culture littéraire de l'élève. En Philosophie,

le cours de 3^e session est offert en supplément. Les objectifs qui y sont poursuivis sont de développer la capacité de l'élève à étudier de façon critique la *culture de son temps* et de renforcer son habileté intellectuelle de synthèse. Pour ce qui est du cours de 4^e session, outre l'atteinte des objectifs ministériels, il a pour but de promouvoir le sens de la citoyenneté et de la responsabilité sociale, tout en améliorant la capacité de réflexion critique personnelle. Enfin, en Anglais, le Collège dans la Cité a ajouté aux objectifs de communication, l'enseignement de notions d'histoire et de littérature liées à la culture anglophone, sans compter le fait que les élèves sont également amenés à mieux cerner les enjeux sociaux, éthiques, politiques et philosophiques.

Pour ce qui est de la formation complémentaire, tous les élèves, peu importe leur programme d'études, doivent obligatoirement suivre des cours de Théâtre et d'Art. Les élèves de Sciences de la nature et de Lettres doivent quant à eux ajouter un cours obligatoire d'Histoire-géographie de 3 h/semaine pendant trois sessions et ceux de Sciences de la nature uniquement, deux cours de Langage mathématique et informatique, à raison d'1h1/2/semaine pendant deux ans. Enfin, des cours d'espagnol sont offerts aux intéressés.

Les réponses au sondage ont révélé que pour tous les cours, une très grande majorité d'élèves reconnaissent que les activités prévues ont contribué à l'atteinte des objectifs et une grande majorité d'entre eux estiment que presque tous les cours contribuent à l'atteinte des objectifs de formation générale. Les cours d'Art et d'Informatique recueillent des avis partagés sur cette question. Le Collège a entrepris d'améliorer la situation. Par ailleurs, la majorité des élèves perçoivent des liens entre les cours d'une même discipline de même qu'entre les cours des différentes disciplines. Seul le cours d'Éducation physique (EDP) fait exception. Toutefois, depuis la rédaction du rapport, le Collège a implanté un nouveau programme dont les cours sont mieux articulés entre eux.

La Commission note que le projet éducatif du Collège dans la Cité est intégré de façon exceptionnelle à la formation générale. L'adaptation de la formation propre aux programmes d'études n'est cependant pas très poussée. La Direction a toutefois l'intention de poursuivre ses efforts pour améliorer cette adaptation. Quant aux élèves rencontrés, ceux de Sciences de la nature ont exprimé le désir de pouvoir se familiariser avec des textes scientifiques, alors que ceux de Sciences humaines ont dit apprécier une littérature plus universelle. La Commission convient que le Collège dans la Cité est un tout petit établissement essentiellement préuniversitaire, mais elle estime que même avec des groupes d'élèves hétérogènes inscrits à ce type de programmes, il est possible de faire des efforts d'adaptation. En conséquence, elle **suggère** au Collège de poursuivre sa réflexion en vue d'adapter, autant que faire se peut, les cours de la formation générale propre aux programmes d'études qu'il offre. À titre d'exemple,

la participation des élèves à des colloques ou à des séminaires, l'organisation de conférences ou encore la réalisation de travaux spécifiques au domaine d'études pourraient permettre d'atteindre ce but sans compromettre l'atteinte du projet éducatif.

Les méthodes pédagogiques

La Commission a pu constater que les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et stimulantes. Un certain nombre d'évaluations, élaborées en commun par les professeurs, tiennent parfois lieu de méthodes pédagogiques. Par exemple, deux fois par session, dans tous les cours, sauf en Théâtre et en Espagnol, les élèves sont soumis à des interrogations orales. De plus, chaque semaine, un bloc de quatre heures est prévu à l'horaire de chaque élève pour la réalisation d'un devoir sur table (DST) consacré à chacun des cours de la formation générale. Il s'agit pour l'élève d'effectuer seul, dans une période de temps adéquate, un travail qui demande des efforts de concentration soutenue. Concrètement, l'élève élabore des plans détaillés, prépare des analyses de textes ou rédige une dissertation. Ce travail est réalisé par étape, de façon à favoriser l'intégration des apprentissages. Soulignons enfin, le recours occasionnel aux nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).

Les réponses au questionnaire ont révélé que, unanimement, les élèves trouvaient les méthodes pertinentes, variées et généralement bien adaptées aux objectifs. Les élèves rencontrés ont quant à eux mentionné que les enseignants savaient rendre leurs cours intéressants.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

De façon générale, on constate que les élèves sont tenus de faire un assez grand nombre de travaux ou évaluations destinés à leur permettre d'apprendre progressivement et à les inciter à prendre les moyens à leur disposition pour atteindre les objectifs. Les réponses au questionnaire révèlent que dans la grande majorité des cas, les élèves estiment que les exigences des cours sont congruentes avec les objectifs et standards. Cela est toutefois moins évident en Éducation physique : la Commission constate qu'il y a peu de liens entre les activités et les objectifs; le Collège a toutefois entrepris d'améliorer la situation en constituant une équipe chargée d'accompagner les élèves dans la prise en charge de leur condition physique et de leur santé. Au cours de la visite au CDC, la Direction a informé la Commission des améliorations qui avaient été apportées au cours de la dernière année. Il semble toutefois que cela ne soit pas entièrement satisfaisant. La Commission *suggère* que, pour l'Éducation physique, le Collège poursuive ses efforts en vue d'améliorer la situation. Par ailleurs, au Collège dans la Cité, aucun problème d'équivalence ne se pose puisque lorsque deux

enseignants donnent le même cours, ils élaborent ensemble leur plan de cours et leurs évaluations.

La Commission a constaté que, compte tenu du fait que le Collège dans la Cité a ajouté des cours au devis ministériel, la charge de travail globale de l'élève est lourde : en Sciences de la nature, trente-cinq heures de cours par semaine la première année et trente heures la deuxième; en Sciences humaines ou Lettres, trente heures de cours la première année et vingt-quatre la deuxième. En outre, les élèves rencontrés estiment consacrer environ une trentaine d'heures au travail personnel. Ils jugent toutefois la tâche équilibrée et ils ont exprimé leur fierté d'avoir tenu bon jusqu'à la fin de leurs études.

Les élèves interrogés par le Collège ont mentionné que c'est surtout en Philosophie, en Art et en Histoire-géographie que la charge de travail prévue au plan de cours a été nettement dépassée. À l'occasion de la visite, c'est le cours Histoire-géographie que les élèves ont surtout visé. Le Collège a déjà amorcé une réflexion sur le sujet et des actions ont été entreprises pour corriger la situation. En Art, l'activité principale sera remplacée par une autre moins exigeante en termes de temps et de travail et en Histoire-géographie, l'élève se verra proposer une feuille de route qui lui permettra de faire le point sur les connaissances acquises et de mieux évaluer la quantité de travail à faire. La Commission estime que ces mesures devraient contribuer à améliorer la situation et invite le Collège à poursuivre sa réflexion pour trouver d'autres pistes de solution qui permettraient de mieux équilibrer la tâche globale de l'élève.

L'évaluation des apprentissages

Selon la Commission, les critères de sélection des modes et instruments d'évaluation établis par le Collège devraient normalement garantir l'atteinte des objectifs et standards. Chaque cours doit en effet inclure un certain nombre d'évaluations de synthèse destinées à vérifier le degré d'atteinte de l'objectif global du cours et dans chacun des cours, 50 % de la note doit être accordé à ce type d'évaluation réalisée dans un contexte permettant de mesurer le degré d'atteinte de la compétence globale. De plus, chacun des cours doit comporter des interrogations orales représentant entre 10 % et 30 % de la note ainsi que des évaluations formatives. Des pénalités pour les fautes de français sont rigoureusement appliquées.

La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours de Français (601-103-04), Philosophie (340-102-02), Anglais (604-102-03) et Éducation physique (109-103-02). Elle en arrive aux conclusions suivantes. En Français, le plan de cours et les instruments d'évaluation sont de grande qualité. On y trouve toute l'information nécessaire. La note finale reflète sans contredit le degré d'atteinte de l'objectif général. En Philosophie, le plan de cours est excellent et les modes d'évaluation sont variés, rigoureux et parfois même originaux : deux interrogations orales de quinze minutes, l'une en solo et l'autre en duo. Quant aux épreuves, elles permettent de vérifier l'atteinte des objectifs, à l'exception toutefois du dernier élément de compétence qui ne semble pas clairement évalué.

En Anglais et en Éducation physique, les plans de cours soumis sont complets, sauf en ce qui concerne les modes d'évaluation. En Anglais, un calendrier détaillé des activités et des évaluations est joint au plan de cours. On constate en outre que tous les objectifs sont évalués. L'examen final compte pour 60 % et permet de vérifier l'atteinte de la compétence. Pour ce qui est de l'Éducation physique, il y a confusion entre évaluation sommative et formative. Des critères comme le comportement et la ponctualité sont retenus. Deux objectifs ne sont pas évalués et il n'y a aucune évaluation globale de la compétence visée. De façon générale, on constate un manque de congruence entre le contenu du cours et les objectifs. Le Collège dans la Cité aurait intérêt à s'inspirer des critères de performance du devis ministériel.

La majorité des élèves interrogés par le Collège trouvent les activités d'évaluation utiles et perçoivent clairement des liens entre les évaluations et les objectifs des cours. Ils apprécient particulièrement les examens de fin de session, les oraux et les devoirs sur table. Toutefois, selon le rapport, en Art, seulement le tiers des élèves trouvent les évaluations utiles. Par ailleurs, toujours selon le rapport, tous les professeurs soumettent leurs élèves à des évaluations formatives et ces derniers, en réponse au questionnaire du Collège, ont exprimé leur satisfaction sur la question. À cet égard, au cours de la rencontre avec les enseignants, le comité a pu constater une certaine équivoque en ce qui concerne les concepts d'évaluation formative et sommative. Le rapport révélait également que dans les cours de Théâtre et d'Éducation physique, la méthode d'évaluation tenait compte de critères comme la présence ou la qualité de la participation. Le Collège a pris conscience de tous ces problèmes au cours de l'autoévaluation. Les responsables ont analysé la situation et entrepris des actions destinées à la corriger. La Commission **suggère** au Collège de prendre les moyens pour que les enseignants s'approprient davantage les concepts d'évaluation dans le cadre d'une approche par objectifs et standards.

La pertinence des méthodes pédagogiques et des travaux, l'adéquation de la charge de travail, de même que le choix des modes et instruments d'évaluation sont validés par la Direction des

études au moment de l'approbation des plans de cours. Le Collège dans la Cité profite de cette validation pour s'assurer du respect des règles de la PIEA. Le Conseil de classe, instance composée de tous les professeurs et de représentants des élèves et qui se réunit deux fois par session, contribue à valider les choix pédagogiques et permet au besoin d'apporter les correctifs nécessaires. À ces mécanismes, s'ajoute l'autoévaluation obligatoire que doivent faire les enseignants du cours qu'ils ont donné.

Les épreuves synthèses de programmes

Tous les professeurs concernés travaillent en étroite collaboration à la préparation de l'épreuve synthèse du Collège dans la Cité. Celle-ci est constituée de trois parties : un projet «Étudiants sans frontières» (ESF) réalisé en 2^e session, un examen de culture générale (ECG) en 3^e session et un projet d'études interdisciplinaires, en 4^e session.

Le projet «Étudiants sans frontières» se traduit par un échange intercollège à l'étranger, qui est intégré aux études et qui amène l'élève à mettre ses apprentissages en pratique et à développer ses habiletés de savoir-être et de savoir-faire. Pour ce qui est de l'examen de culture générale, cet examen consiste en une dissertation critique littéraire combinée à des épreuves, écrite et orale, d'histoire-géographie-philosophie. Enfin, le projet d'études interdisciplinaire vise la formation spécifique et amène l'élève à analyser un problème selon une approche interdisciplinaire qui contribue également à développer des habiletés qui sont liées à la formation générale. Actuellement, le Collège poursuit ses travaux afin d'intégrer l'anglais à l'épreuve synthèse de programme.

En réponse au questionnaire, malgré qu'ils trouvent l'examen de culture générale difficile et exigeant, les élèves se disent satisfaits de la formule et souhaitent son maintien. Même son de cloche positif pour le projet *Étudiants sans frontières*.

* * *

En résumé, la Commission constate qu'au Collège dans la Cité, l'ensemble des acteurs partagent pleinement les visées du projet éducatif qui oriente toutes les activités pédagogiques au sein de l'établissement. Elle estime que le Collège a su mettre en place les mécanismes appropriés pour assurer le respect des objectifs et des standards dans la mise en oeuvre de la formation générale, ou au besoin, apporter les ajustements nécessaires. Enfin, la Commission souligne la grande originalité de la formule retenue par le Collège dans la Cité pour son épreuve synthèse, formule qui permet de façon exceptionnelle de s'assurer que l'élève a bien intégré les connaissances acquises et qu'il est en mesure d'établir des liens entre elles.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

C'est surtout par le biais d'activités intra-muros que les enseignants bénéficient de perfectionnement. Selon le rapport, au cours des dernières années, ces activités ont surtout été orientées sur l'appropriation de l'approche par objectifs et standards et sur l'émergence d'une vision commune à l'occasion de rencontres individuelles ou en groupe. Les principales actions prévues au regard du perfectionnement consistent à inciter davantage les enseignants à se familiariser avec les NTIC afin qu'ils puissent mieux les intégrer à leur enseignement.

Les enseignants rencontrés ont par ailleurs souligné que la Direction les encourageait à participer à des activités de perfectionnement extra-muros comme des congrès, des conférences, et qu'ils recevaient un soutien financier à cet effet. Ils se sont dits d'ailleurs très satisfaits de l'appui du Collège sur cette question.

Les enseignants ne sont pas évalués de façon systématique par les élèves. Toutefois, si des problèmes se présentent, la situation fait l'objet d'une discussion au cours des réunions des Conseils de classe. Les élèves affirment que les enseignants font preuve d'ouverture face aux critiques et réagissent rapidement aux commentaires exprimés. Selon le rapport, l'auto-évaluation de fin de session est perçue par les enseignants comme une source de motivation et une activité de perfectionnement.

À l'occasion de la rencontre, la Commission a pu constater que l'équipe enseignante était extrêmement dévouée et motivée et que le sentiment d'appartenance à l'établissement était très développé. Les élèves ont quant à eux souligné la grande disponibilité de leurs enseignants et leur grande culture.

Le Collège dans la Cité ne disposant pas d'espace suffisant et ayant des ressources financières limitées, la Direction a été amenée à conclure des ententes avec différents organismes ou établissements d'enseignement pour garantir la qualité de la formation. Ainsi, la collection de la bibliothèque ne permettant pas de combler tous les besoins, surtout au regard de la documentation scientifique, une entente de service a été conclue avec la bibliothèque de

l'UQAM ainsi qu'avec la bibliothèque de la ville de Westmount. Pour ce qui est des installations sportives, les élèves ont accès au Centre sportif de l'Université de Montréal.

Par ailleurs, au moment de la visite, la Commission a constaté que le matériel informatique était désuet et en quantité insuffisante. Depuis ce temps toutefois, le Collège dans la Cité a effectué des investissements qui ont permis d'aménager un laboratoire informatique à la fine pointe de la technologie où sont installés vingt ordinateurs Pentium 2, branchés en réseau NT et sur Internet.

Les enseignants rencontrés sont généralement satisfaits des ressources à leur disposition. Ils apprécient que la Direction donne suite à toutes leurs demandes d'acquisition de volumes ou de cédéroms. Quant aux élèves, ils jugent dépassé et insuffisant le matériel informatique et souhaiteraient avoir accès à un plus grand nombre de postes Internet. Les investissements effectués devraient répondre à leurs attentes. En réponse au sondage, les élèves avaient également exprimé le souhait que l'horaire de la bibliothèque soit prolongé. Au moment de la visite, la Direction avait donné suite à cette demande.

La gestion

L'implantation du renouveau ayant à peu près coïncidé avec la création du Collège dans la Cité, le travail de mise en oeuvre de la formation générale a surtout consisté à intégrer ce renouveau au projet éducatif. C'est la Direction des études qui est responsable de la coordination de cette mise en oeuvre. Elle est appuyée dans cette tâche par le Conseil des études composé de l'ensemble des professeurs. Les professeurs de la formation générale sont également invités à siéger aux comités de programme et ils participent aussi aux groupes de travail chargés de l'épreuve synthèse de programme. Enfin, ils siègent aux Conseils de classe et d'orientation, eux aussi composés de tous les professeurs d'un niveau donné et qui sont chargés d'assurer l'articulation de toutes les disciplines et de suivre la progression de chaque élève. Au cours de la visite, la Commission a constaté que le climat de travail était harmonieux et l'esprit d'équipe très développé, ce qui ne peut que contribuer à l'efficacité de la gestion.

Les résultats

Cette dimension de la mise en oeuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

La Commission estime que les taux de réussite sont satisfaisants. Ils se comparent aux taux de l'ensemble des collèges. À la fin de chaque session, ils sont analysés par le Conseil de classe et, au besoin, des stratégies d'amélioration sont élaborées. Pour les cours de Français 101, 102 et 103, de même que pour le cours de Français *propre* (601-NEA-03), les taux sont légèrement plus élevés et parfois même beaucoup plus élevés. En Philosophie, les taux sont tout à fait comparables à ceux de l'ensemble des collèges. En Éducation physique, les taux de réussite sont de 100 % mais nous avons vu précédemment que des problèmes d'évaluation existaient. Le Collège tentera de maintenir des taux élevés malgré le resserrement des mesures d'évaluation. Quant à l'Anglais, on constate beaucoup de fluctuations et il est difficile d'interpréter la situation compte tenu des très petits effectifs. Enfin, les taux de réussite à l'épreuve ministérielle de français sont éloquentes : 15/17 en 1994, 15/19 en 1995, 15/18 en mars 1996 et 18/19 en décembre 1996.

La Commission a pu constater que dans l'ensemble des cours, les enseignants utilisent diverses mesures pour augmenter la réussite, par exemple des simulations ou la division de groupes en sous-groupes plus homogènes. Certaines approches sont originales. Par exemple, le cours de mise à niveau en Français est offert avant le début de la 1^{re} session avec une obligation de réussite pour obtenir les unités correspondantes. En Anglais, tous les élèves inscrits au niveau 1 doivent suivre un cours de mise à niveau correspondant à ce cours, mais pour lequel les exigences liées à l'évaluation sont moins élevées. Ainsi, lorsqu'ils suivent le véritable cours, ils savent sur quels points ils devront travailler davantage. Enfin, comme l'examen de culture générale repose notamment sur le cours de Philo 201, seuls les élèves susceptibles de terminer leurs études dans l'année y sont présentés. Les autres, qui subiront l'examen de culture générale en 5^e session, peuvent suivre le cours à titre d'étudiants libres.

La moyenne au secondaire des élèves du Collège dans la Cité s'apparente à celle des élèves du secteur public soit 74 % en *Sciences humaines* par rapport à 71 % dans le réseau et 79 % en *Sciences de la nature* par rapport à 81 %. Depuis 1994-1995, tous programmes confondus, la moitié des élèves terminent leurs études en deux ans. En ce qui concerne l'autre moitié, la tendance indique qu'environ 20 % de plus termineront en trois ans (pour un taux maximal de 70 %) et que près de 15 % seront réorientés vers les techniques. Des 15 % qui restent, la moitié se réinscrira à un autre programme préuniversitaire dans un autre établissement et l'autre moitié abandonnera. L'analyse des statistiques révèle que dans la très grande majorité des cas, les élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme dans la durée prévue doivent à la fois

compléter des cours de formation spécifique et de formation générale⁵. La formation générale seule n'a donc pas d'incidence sur les taux de diplomation.

L'encadrement des élèves

Les élèves du Collège dans la Cité bénéficient de plusieurs mesures d'encadrement destinées à favoriser leur réussite éducative. Conformément à l'esprit du projet éducatif, ce sont les rencontres individuelles, avec les enseignants ou avec la Direction, qui sont privilégiées. On a déjà parlé des simulations et des cours de mise à niveau. À cela s'ajoutent, avant le début de la 1^{re} session, des tests de classement dans la plupart des disciplines dans le but de constituer des groupes de même niveau et l'existence d'une session d'*Accueil et intégration* pour ceux qui en ont besoin. En outre, au cours des quatre premières semaines de classe, les élèves ont la possibilité de se «désinscrire» et de suivre la formation à titre d'étudiants libres. À mi-session, le Conseil de classe établit un diagnostic sur chaque élève, ce qui permet d'intervenir auprès de ceux qui éprouvent des difficultés. En 2^e année, une ou deux heures de soutien hebdomadaire sont offertes pour la préparation au projet interdisciplinaire. Enfin, les élèves à qui il manque seulement un cours pour terminer leurs études ont la possibilité de reprendre le cours pendant l'été.

En réponse au sondage, les élèves se sont dits satisfaits des mesures à leur disposition. Quant aux élèves rencontrés, ils sont extrêmement satisfaits de la formation reçue et ont affirmé que cette formation les avait non seulement bien préparés à leurs études universitaires mais qu'elle allait les aider à réussir dans la vie, notamment grâce à la culture générale qu'ils ont acquise.

5. Tous programmes confondus, respectivement 44 %, 44 %, et 42 % en 1993, 1994 et 1995 (pour de petits effectifs de 25, 36 et 24 élèves) alors que pour ces mêmes années, les taux d'élèves à qui il manquait exclusivement un ou des cours de formation générale étaient de 0 %, 4 % et 0 %.

Enfin, bien que le Collège affirme offrir les services d'un conseiller d'orientation, les élèves rencontrés ne semblent pas en être informés. Aucun conseiller d'orientation ou d'information scolaire n'est en effet présent en permanence au Collège, mais la Direction affirme être disposée à assumer les coûts de consultation sur demande. En conséquence, la Commission invite le Collège à mieux faire connaître, comme il l'envisage d'ailleurs, l'existence de ce service, par exemple en ajoutant cette information dans l'agenda des élèves.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le Collège dans la Cité donne une formation générale de qualité.

Cette qualité repose notamment sur la très grande adéquation de la plupart des aspects pédagogiques (méthodes pédagogiques, travaux) de la formation générale avec le projet éducatif, l'originalité et l'efficacité de l'épreuve synthèse, le souci constant d'amélioration manifesté par la Direction et les professeurs, la compétence et le grand dévouement de l'équipe enseignante, et enfin la souplesse et l'efficacité de la structure de gestion.

La Commission formule quelques suggestions et commentaires concernant l'adaptation de la formation générale aux programmes d'études offerts, la congruence des activités d'apprentissage en éducation physique par rapport aux objectifs, la charge de travail, la maîtrise des concepts d'évaluation et l'information scolaire et professionnelle transmise aux élèves.

Les suites de l'évaluation

Le Collège dans la Cité se dit d'accord avec le diagnostic posé par la Commission qu'il considère comme une marque de soutien à ses efforts de mise en oeuvre d'une formation générale stimulante et exigeante.

La Commission encourage le Collège à maintenir la qualité déjà reconnue de la mise en oeuvre de sa formation générale.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président